

Bienvenue à la maternité de Poissy



Bienvenue à la maternité du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye (CHIPS).

Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous accompagner tout au long de votre grossesse.

Nous espérons que ce livret vous apportera des informations utiles pour votre suivi et pour votre séjour en maternité.

TABLE DES MATIERES

Présentation de la maternité	p 4
Consultations et suivi	p 8
La Naissance	p 11
Le séjour en maternité	p 12
Les formalités Administratives	p 15
Vos Questions	p 16

Présentation de la maternité



La maternité du CHIPS fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire comptant également les maternités de Mantes (type 2) et de Meulan-Les-Mureaux (type 1).

Située sur la commune de POISSY, dans le nord des Yvelines, la maternité du CHIPS, est la maternité de référence du département pour la prise en charge des grossesses à haut risque (type 3). C'est également une des maternités de proximité pour l'accueil des grossesses physiologiques.

Notre maternité bénéficie d'un environnement sécurisé avec un équipement medicotechnique et des professionnels spécialisés qui garantissent à votre bébé et à vous-même une prise en charge médicale et chirurgicale optimales.

Notre structure dispose d'une unité d'Aide Médicale à Procréation (AMP) et d'un service de chirurgie gynécologique.

Pour vous repérer :

- **A l'extérieur du bâtiment principal**
 - **1** plateau de consultations et d'échographies
- **Au 1^{er} étage Aile F**
 - **1** service d'urgences gynécologiques et obstétricales (URGO)
 - **5** salles de pré travail
 - **8** salles de naissance
 - **2** blocs opératoires dédiés aux césariennes
 - **1** unité de réanimation néonatale et soins intensifs (...)
- **Au 3^{ème} étage Aile F**
 - **1** unité de Grossesses à Haut Risque (GHR)
 - **1** unité de médecine néonatale
 - **1** Unité Kangourou (UK)
- **Au 4^{ème} étage Aile F**
 - **1** unité de suites de couches



**Toutes nos équipes sont mobilisées
pour assurer**

4108 Naissances

22127 Consultations et échographies
obstétricales

9815 Passages aux urgences
obstétricales



Les professionnels que vous pourrez rencontrer

- des secrétaires et agents d'accueil
- des sages-femmes (SF)
- des médecins : gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres
- des infirmières d'anesthésie, de bloc et de maternité
- des puéricultrices
- des aides-soignantes (AS)
- des auxiliaires de puériculture (AP)
- des psychologues ou psychiatre
- des brancardiers
- des agents de service hospitalier (ASH) 6
- des assistantes sociales



Le principe de Laïcité à la maternité

En conformité avec le principe de laïcité de notre pays, quel que vous soyez, quelles que soient vos origines, vos croyances philosophiques ou religieuses, vous serez soignée de la même façon dans notre hôpital.

Ce principe s'applique aux soignants, aux administratifs, mais aussi aux patients et à leur entourage.

Le choix du médecin

Vous ne pouvez pas choisir ou refuser un médecin, une sage-femme ou un soignant en raison de son appartenance religieuse, de sa couleur ou de son sexe.

Soins en cas d'urgence médicale

En cas d'urgence médicale, les équipes médicales ont l'obligation légale de pratiquer les actes nécessaires à votre état. Hors urgence médicale, vous pouvez refuser pour vous-même le soin qui vous est proposé.

Le non-respect des règles de laïcité pourra amener la direction à interdire l'accès à l'hôpital et à déposer une plainte judiciaire.



Respect des soignants: Les agressions physiques et verbales envers le personnel hospitalier, ainsi que les dégradations ne sont pas permises, et sont passibles de poursuites judiciaires. Toute manquement à cela peut faire l'objet d'une plainte

Consultations et suivi

Pour accoucher dans notre maternité, il est impératif :

- de vous **inscrire, sur le site Doctolib avant la fin du 1er trimestre.**
- de **contacter, au plus vite, notre secrétariat** au **01.39.27.51.22** afin de programmer les trois rendez-vous obligatoires dans notre établissement, à savoir :
 - Une première consultation de grossesse
 - Une consultation au 9ème mois de grossesse
 - Une consultation avec l'anesthésiste.

Vous devrez en parallèle,

- Organiser votre suivi de grossesse avec **un praticien de ville** (sage-femme, gynécologue, médecin traitant).
- Programmer vos échographies, dans notre établissement ou en ville
- Contacter, *dés que possible*, **une sage-femme libérale** pour vous accompagner à la préparation à l'accouchement et à votre retour à domicile.

En cas de grossesse à risque

Un suivi adapté sera organisé avec nos médecins, et les sages-femmes des explorations fonctionnelles d'obstétrique.

Avant chaque consultation, pensez à venir 30 mn avant la consultation afin de faire les formalités administratives, auprès de nos agents d'accueil.



Pensez à vous munir des documents suivants :

- carte vitale
- carte mutuelle
- pièce d'identité
- carte de groupe sanguin
- résultats d'examens (format papier)
- échographies
- compte-rendus de vos consultations précédentes, de vos précédents accouchements et/ou de vos interventions chirurgicales.

Les vaccinations

Pour vous protéger et protéger votre bébé, pensez à faire le point avec votre médecin ou votre sage-femme sur vos vaccinations.

Plusieurs vaccinations sont recommandées chez la femme enceinte :

- **La coqueluche**, à faire à partir du 2ème trimestre, et permettra de protéger votre enfant dès la naissance. La vaccination du co-parent de votre enfant est également fortement recommandée par nos pédiatres.
- En période hivernale,
 - **La grippe**
 - **Le COVID**
 - **Une vaccination contre le (VRS)** responsable de la Bronchiolite chez les nouveau-nés à faire chez la femme enceinte entre les 7 et 8èmes mois le vaccin (Abrysvo).



Retrouvez toutes les informations sur vaccinationinfoservice.fr.

Projet de naissance

Nous vous invitons à prendre le temps de rédiger votre projet de naissance.

Vous y exprimerez vos souhaits de prise en charge pendant le travail, l'accouchement, l'accueil de votre nouveau-né et votre séjour en maternité.

Il est préférable d'en discuter avec les professionnels de la maternité, au cours de votre grossesse. Nous serons attentifs à vos souhaits, que nous adapterons en fonction des contraintes médicales.

La fin de votre grossesse



Si vous n'avez pas accouché deux jours avant votre terme présumé, il faudra nous contacter pour une consultation de terme :

- 01.39.27.51.22 les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
- 01.39.27.58.53 les samedis, dimanches et jours fériés de 8h à 14h

En cas d'urgence

Le service des urgences obstétricales se situe au 1^{er} étage de l'Aile F. Un accès direct est possible depuis l'extérieur par l'entrée des urgences centrales, puis il vous faudra prendre l'ascenseur vous amenant directement à l'entrée des urgences obstétricales.

Avis Médical téléphonique

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité médicale nous ne délivrons pas d'avis médical par téléphone.

Si votre situation ne peut être prise en charge rapidement par votre praticien de ville, nous vous invitons à consulter directement les urgences gynéco-obstétricales **ouvertes 24h/24h**

Entrée
Urgences
obstétricales



Votre prise en charge aux urgences ne se fera pas forcément par ordre d'arrivée mais en fonction du critère d'urgence.

Cet ordre de priorité est établi par la sage-femme et/ou le médecin de garde lors de votre arrivée et peut donc entraîner une attente.

Dans certaines **situations exceptionnelles**, notamment en cas d'affluence ne permettant pas de garantir des conditions optimales de prise en charge, nous serons contraints de vous orienter vers une autre maternité.

Cette décision est toujours prise pour votre **sécurité** et celle de votre enfant.

La naissance



Pour des raisons d'hygiène, il vous est recommandé de prendre une douche avant de venir à l'hôpital.

En salle de naissance, vous serez accueillie par une SF et une aide-soignante qui vous prendront en charge.

Durant votre travail, vous pourrez bénéficier de la péridurale si vous la souhaitez.

Le suivi du travail et l'accouchement seront assurés par la sage-femme. En cas de complications, elle sera amenée à faire appel aux médecins de garde.

En salle de naissance, vous ne pourrez être accompagnée que par le co-parent ou la personne de votre choix. Cette personne sera **la seule** autorisée à entrer en salle de naissance.

Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et le contexte de naissance, votre enfant pourra être installé en peau à peau.

Les bagages **ne sont pas autorisés** en salle de naissance, il faut donc prévoir avec vous, un petit sac contenant la première tenue de bébé (un body, un pyjama, une brassière de laine, des chaussons, un bonnet et une turbulette), ainsi qu'un brumisateur, de la lecture

A noter, que les salles de travail sont équipées du Bluetooth, vous pouvez donc vous y connecter pour écouter la musique de votre choix.

Nous disposons également de ballon, de galette pour le travail, il n'est donc pas nécessaire d'amener le vôtre.



Le CHI de Poissy étant un hôpital universitaire, vous rencontrerez des étudiants sages-femmes, étudiants de médecine, étudiants aides-soignants/auxiliaires de puériculture.

On pourra également vous proposer de participer à des études de recherche scientifique.

Le séjour en maternité

Que vous faut-il prévoir dans votre valise

?



Pour vous,

- Des vêtements amples et confortables
- Des vêtements adaptés à l'allaitement si vous choisissez d'allaiter :
 - 2 Soutiens gorges d'allaitement
 - Coussinets d'allaitement
 - Crème pour les bouts de seins à base de Lanoline.
 - Bouts de seins en silicone
 - Coussin d'allaitement
- Des culottes jetables
- Des serviettes hygiéniques
- Des serviettes de toilettes et un nécessaire de toilette (gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice...)
- Vos bas de contention prescrits pendant la grossesse
- Des chaussons
- Un stylo
- Votre chargeur de téléphone
- Une bouillote
- Une veilleuse et votre oreiller éventuellement



Pour votre bébé,

- Deux serviettes de bain
- Un thermomètre de bain
- Une brosse ou peigne
- Deux bonnets
- Six bodys
- Six pyjamas
- Des chaussettes
- Deux gilets en laine
- Deux turbulettes, si possible adaptées à la saison et à l'âge de l'enfant
- Un thermomètre pour votre enfant
- Un bandeau peau à peau
- Une écharpe de portage si vous en possédez une
- Des bavoirs
- Des tétines si vous le souhaitez

Il est impératif de penser à retirer tous vos bijoux à la maison. Il est en effet préférable de ne pas avoir d'objets de valeur, de plus, en cas de césarienne, les bagues notamment peuvent être coupées pour les retirer.



Sont interdits à la maternité :

- Les bouilloires
- Les multiprises
- Les couvertures pour bébé

Votre séjour



Afin de préparer au mieux votre séjour, au 3ème trimestre de grossesse, un lien vous sera adressé par mail pour participer à la réunion d'information de la maternité.

La durée de votre séjour **sera courte et adaptée** à votre état de santé et de celui de votre enfant.

Il est essentiel que vous preniez contact durant votre grossesse avec une SF libérale afin qu'elle puisse assurer le relai à votre sortie de maternité.

Une consultation post natale avec un médecin vous sera programmée 6 à 8 semaines après votre césarienne avec le médecin ayant pratiqué celle-ci. En cas d'accouchement par les voies naturelles, ce rendez-vous sera à faire également et vous pourrez le prendre avec votre gynécologue ou sage-femme habituel dans les mêmes délais.

Sortie précoce

Une sortie anticipée peut être envisagée si votre santé et celle de votre bébé le permettent et à la condition non négociable de pouvoir être vue par un professionnel de santé dès le lendemain de votre sortie. Toutes les modalités seront bien évidemment rediscutées avec vous lors de votre séjour.



Les sorties se font tous les jours du lundi au dimanche avant 12h.

L'allaitement

Le choix du mode d'alimentation de votre enfant vous appartient. Nos professionnels vous accompagneront quel que soit votre décision.



L'Organisation Mondiale de Santé (OMS) recommande un allaitement maternel exclusif pendant 6 mois et jusqu'à l'âge de 2 ans ou plus. Même de courte durée, l'allaitement maternel est bénéfique pour votre enfant.

Pour vous accompagner dans votre projet d'allaitement, une consultation d'allaitement est proposée en prénatal ou en post-natal.



Si vous faites le choix d'une alimentation au biberon, le lait adapté à votre enfant sera mis à disposition durant votre séjour en maternité.

Les chambres



Vous serez hospitalisée en chambre double ou particulière selon les **disponibilités du service, sans réservation possible**. Toutes les chambres sont équipées de sanitaires (douche, WC).

La chambre particulière est facturée au tarif en vigueur au moment de votre hospitalisation.

Renseignez-vous auprès de votre mutuelle sur les conditions de prise en charge de cette prestation.

Un document est à compléter et à déposer au service clientèle de l'établissement : https://www.ghtyvelinesnord.fr/wp-content/uploads/2025/07/demande_de_chambre_particuliere_formulaire.pdf

Les repas



Signalez toutes allergies alimentaires à notre équipe.

Vous pouvez vous faire ramener de quoi manger si vous le souhaitez, cependant il ne sera **en aucun cas possible** de réchauffer ou de conserver au frais des aliments venus de l'extérieur.

Chaque service est équipé d'une fontaine d'eau fraîche.

Les accompagnants

Si vous êtes dans une chambre particulière, le co-parent a la possibilité de rester avec vous la nuit, sous réserve de la disponibilité du mobilier et du paiement du forfait accompagnant (tarif en vigueur au moment de votre hospitalisation, en sus du tarif de la chambre particulière).



Les visites

Dans notre maternité, et ce depuis la COVID 19, nous sommes investis dans le projet « Maternité Calme ». De fait, les visites se limitent au co-parent et à la fratrie de votre nouveau-né.

La télévision

Chaque chambre est équipée d'une télévision dont la gestion est assurée par une société extérieure. Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez vous rendre au Relai H.

Le Relai H

Dans le hall central de l'hôpital, vous trouverez le Relai H vous proposant des repas, collations, lecture, jeux...

Les formalités administratives

Désignation de la personne de confiance

Pendant votre séjour à l'hôpital, vous pouvez désigner une personne en qui vous avez toute confiance pour vous accompagner tout au long de vos soins et au cours des décisions à prendre.

Cela peut être un de vos proches, votre médecin traitant ou bien toute autre personne que vous aurez choisie.

Nous vous invitons à consulter et à remplir le document que vous trouverez via ce lien : https://www.ghtyvelinesnord.fr/wp-content/uploads/2022/02/02-Formulaire-personne-de-confiance_formulaire.pdf

Il sera à remettre aux admissions.

Déclaration de naissance

Dès le lendemain de la naissance, vous devrez vous rendre au bureau d'état civil dans le hall de l'hôpital, munis des documents suivants :

- Copie de vos cartes d'identité
- Livret de famille ou reconnaissance anticipée (selon votre situation familiale)
- Les deux documents suivants complétés :
 - La déclaration pour l'état civil : <https://www.ghtyvelinesnord.fr/wp-content/uploads/2022/02/DN-02-Formulaire-Declaration-Etat-civil.pdf>
 - La déclaration conjointe du choix du nom de famille <https://www.ghtyvelinesnord.fr/wp-content/uploads/2022/02/DN-01-DECLARATION-CONJOINTE-DE-CHOIX-DE-NOMS.pdf>

Nous vous invitons, si vous n'êtes pas mariés, à faire une reconnaissance anticipée dans la mairie de votre choix, permettant ainsi au futur co-parent de ne pas avoir à s'y rendre après la naissance.

Vos Questions

Pensez à noter ici, toutes vos questions pour pouvoir nous les poser, nous y répondrons avec plaisir